

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages..... 200 F</li> <li>● 16 à 28 pages..... 600 F</li> <li>● 32 à 44 pages..... 1 000 F</li> <li>● 48 à 60 pages..... 1 500 F</li> <li>● Plus de 60 pages..... 2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO..... 20 000 F</li> <li>● AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier (1er et 2<sup>e</sup> insertions)..... 10 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculation..... 10 000 F</li> <li>● Certification du JO..... 500 F</li> </ul>

*N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Journal Officiel Tél : (228) 221 27 01 - BP 382 - Lomé. Présidence de la République*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Aného, Kévé, Vogan, Notsè, Atakpamé, Blitta, Bafilo, Kara et Dapaong.*

Suivant réquisition, n° 23456 déposée le 16-07-02, Mr SHIN IN HO, profession Pasteur Missionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité coréenne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 74a 24ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par un terrain sans numéro, à l'Est par un terrain sans numéro et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Méthodiste Coréenne au Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24470 déposée le 15-01-04, Sieur OGAMO Bagnah, profession d'Administrateur Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 31a 63ca, situé à Dapaong préfecture de Tône, connu sous le nom de Tavudjoak et borné au Nord, à l'Est, au Sud et à l'Ouest par la propriété Tiem S.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26499 déposée le 13-03-06, Mr TOGLAN Komla Edoh, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 96ca, situé à Lomé Sanguéra préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoe et borné au Nord par une rue existante de 10m, au Sud par une ruelle de 4m, à l'Est par la propriété Agbovi Toulassi et à l'Ouest par une rue existante de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26772 déposée le 07-07-06, Mr DENKE Attiogbé, profession d' Elève, demeurant à Lomé et domicilié à Baguida Agodéké. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 00ca, situé à Baguida préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord par la propriété AKLIGO, au Sud par la propriété AKLIGO, à l'Est par la propriété DENKE et à l'Ouest par la propriété DENKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26789 déposée le 07-07-06, Mlle DENKE Ablavi, sans profession, demeurant à Lomé et domiciliée à Kpogan Agodéké. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 02ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agodéké et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKLIGO et à l'Ouest par la propriété DENKE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26831 déposée le 09-08-06, Mr SODOGAS Honoré Ayité, profession d'Ingénieur Electronicien, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 55ca, situé à Baguida préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par une rue en projet de 20m, au Sud par la propriété N'DANOU A. Koami, à l'Est par la propriété N'DANOU Amenou A. et à l'Ouest par la propriété Hope Koffi Dedzoe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26956 déposée le 29-09-06, Mr DJONGON Koffi Agbényigan, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Ahanoukopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 la 62ca, situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé et borné au Nord par le lot n° 275, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27008 déposée le 17-10-06, Mr MESSAN Yaovi Noutché, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 27ca, situé à Tsévié Commune de Tsévié préfecture du Zio, connu sous le nom de Daviémondji et borné au Nord par le lot n° 1, au Sud le lot n° 3, à l'Est par les lots n° 6, 7 et 8 et à l'Ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27073 déposée le 08-11-06, Mr GBEDE Yaovi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Notsè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20a 89ca, situé à Notsè préfecture du Haho, connu sous le nom de Tokpegnigan et borné au Nord par la propriété KPAGA Afi, au Sud par la route Notsè Agou de 20m, à l'Est par la propriété KLO Kossi et une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété KPAGA Afi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27085 déposée le 09-11-06, Mme HUNT Sokée, profession de Ménagère, demeurant à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca 36, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au Nord par le lot n° 22, au Sud par le lot n° 20, à l'Est par le lot n° 27 et à l'Ouest par le boulevard Jean Paul II

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27108 déposée le 15-11-06, Mr DJONDO Lionel Cédric, profession d'Etudiant, demeurant Lomé Kégué et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33a 06ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Viépé et borné au Nord par la propriété KEWOU Komlavi et Messanvi Souglame, au Sud par la route Ségbé Akato, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la propriété Messanvi Souglame.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27109 déposée le 15-11-06, Mr DJONDO Komlan Kokouvi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 61a 98ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Viépé et borné au Nord par la collectivité Ahéto Dotsévi, au Sud par la collectivité Ahéto Félix, à l'Est par la collectivité OTOUAGBE et à l'Ouest par la collectivité Ahéto.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DJONDO Florian Dominique Didier et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27113 déposée le 16-11-06, Mr DOH Komlavi Aziakpomita, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40a 05ca, situé à Lomé Aflao Sagbado préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par la propriété Avouwoadan et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27120 déposée le 20-11-06, Mr TENGUE Kokou Trévé, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 93a 26ca, situé à Lomé Apedokoè préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité Sovon, au Sud et à l'Est par la collectivité Adégno et à l'Ouest par la collectivité Akato Evon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27121 déposée le 21-11-06, Mr SEDZRO Komlan Dodji, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 14ca, situé à Lomé Adamavo préfecture du Golfe, connu sous le nom de Todoba et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité Akllassou et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27125 déposée le 23-11-06, Mr KOMEDJA Komla Edem Samuel, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 15a 63ca, situé à Sanguéra préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord par la famille DOKLI, au Sud par la propriété Kodjo SADJI, à l'Est par la famille AGBODOGLO et à l'Ouest par la famille TOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27126 déposée le 24-11-06, Mr KAO Pitassa, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 92a 22ca, situé à Kpomé Tsamé préfecture du Zio, connu sous le nom de Dzogbla-Kopé et borné au Nord par la propriété Avesso Ayité, au Sud la propriété Kpressé Gbévé, à l'Est la propriété AGBODEKA Tété et à l'Ouest par la propriété KAO Pitassa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27165 déposée le 13-12-06, Mr MOHAMED Almahamoud, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 33ca,

situé à Lomé Hédzranawoé préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 361, au Sud le lot n° 359, à l'Est par le lot n° 371 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27123 déposée le 05-01-07, Mme HUNT Buikpo Adjoa, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 77ca, situé à Dagué, préfecture des Lacs, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par Atchinou Kokou et au Sud par la propriété Kodjo et une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27224 déposée le 05-01-07, Mme BADOHU Amivi Enyonam, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 27a 05ca, situé à Aflao Lomé Cité OUA 2000 Lomé II, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atchanté et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par les lots n° 127 et 105, à l'Est par le lot n° 106 et à l'Ouest par le lot n° 124.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27228 déposée le 05-01-07, Mr KELEOU Edouard Tomfei, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 68ca, situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidoadé et borné au Nord par le lot n° 154, au Sud par le lot n° 156 B, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 155.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27260 déposée le 18-01-07, Me LAWSON de SOUZA Kayi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre

foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40a 48ca, situé à Lomé Togblékopé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ankoïn et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la collectivité GAVON et à l'Ouest par la collectivité AZIAKONOU TETEKPO

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Institut Technique Notre Dame de l'Eglise et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27261 déposée le 18-01-07, Me LAWSON de SOUZA Kayi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53a 97ca, situé à Lomé Togblékopé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ankoïn et borné au Nord par la collectivité AZIAKONOU TETEKPO, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Institut Technique Notre Dame de l'Eglise et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27275 déposée le 29-01-07, Mme MASSINA Akouavi Lydia née ATTEDE, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 27ca, situé à Lomé Agoényivé Gbonvé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord par une rue non dénommée, à l'Est par la collectivité Alaga et à l'Ouest par la collectivité Allaga

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27277 déposée le 29-01-07, Mme ABOUGNIMA Molgah épouse KADJAKA, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 68ca, situé à Lomé Tokoin Sito Aéroport, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sito Aéroport et borné au Nord par les lots n° 85 et 86, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par le lot n° 81 et à l'Ouest par le lot n° 19.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27278 déposée le 29-01-07, Mme AYIVI Dédé, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Kpémé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 07ca, situé à Lomé Tokoin-Wuiti, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 60 et 61, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 64 et à l'Ouest par le lot n° 62.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27279 déposée le 29-01-07, Mr Essomuna BORONBOSSOU profession d'Employé de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Agoényivé Dénakpoè préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 5 bis, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 11 bis et à l'Ouest par le lot n° 10 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27280 déposée le 29-01-07, Mr ALOUYA Patchana Essomanam, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 21ca, situé à Bohou Kpènzoudè préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpènzoudè et borné au Nord par la collectivité KISSIOU, au Sud par les collectivités PADAMELI et GNOSSIGOUYA, à l'Est par la collectivité PALAOU et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27297 déposée le 06-02-07, Mr KOUMAI-MIFEDENA Ilankaato, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 23ca, situé à Lomé Hédzranawoé préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 537, au Sud par le lot n° 533, à l'Est par le lot n° 536 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27298 déposée le 06-02-07, Mr HOUNSINOY Yao, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Aflao Wougomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anyiabé et borné au Nord et au Sud par la collectivité Afantsawo, à l'Est par la route Ségbé Sanguéra et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27300 déposée le 07-02-07, Mr OKORO OYATOKOU Ganiyou, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblinkomé et borné au Nord par le lot n° 35, au Sud par une rue en projet, à l'Est par le lot n° 38 et à l'Ouest par le lot n° 34.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr KLUGAN Kossi Mawulolo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27302 déposée le 07-02-07, Mr AGODJRO Komlan, profession d'Agent de Sécurité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par les lots n° 3 et 9, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 6 et à l'Ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27303 déposée le 07-02-07, Mme HLOMASHIE Elinam Djigbodi, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoè. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale

de 05ha 17a 03ca, situé à Davié préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsito et borné au Nord par la collectivité Egle, au Sud par AMEGBO Komla, à l'Est par KOUGBO Adzowa et à l'Ouest par SOGAN Komi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27305 déposée le 08-02-07, Mr VIZZAH Kokou, profession de Me Tôlier Soudeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 19ca, situé à Lomé Tokoin Dogbéavou, Commune de Lomé préfecture du Golfe et borné au Nord par la rue Frangadoua et le TF n° 11991, au Sud le lot n° 18, à l'Est par le TF n° 11991 et à l'Ouest par la rue Dampayé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27307 déposée le 09-02-07, Mr AGBOKOU Adodo, profession de Directeur d'Entreprise, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 19ca, situé à Lomé Bè Fiomomé préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 9, au Sud le lot n° 15 B, à l'Est par le lot n° 10 et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27308 déposée le 09-02-07, Mr TAHENOYOU Menveyinoyou, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Sémekonawo, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Sanvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27309 déposée le 09-02-07, Mr KOUBALO Essoham Yaovi et Mme ASSOGBA Houévi Akoélé profession de Gestionnaire Compt et Caissière, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits

civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 22ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot n° 216, au Sud par le lot n° 220, à l'Est par le lot n° 218 et à l'Ouest par une rue en projet.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27310 déposée le 12-02-07, Mr BEWELI Médèbè, profession d'Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04h 01a 76ca, situé à Tsévié préfecture du Zio, connu sous le nom de Kolo et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété OTHE, au Sud par la propriété ADRI, et à l'Est par la propriété AMEGAYIBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27311 déposée le 12-02-07, Mr BEWELI Médèbè, profession d'Inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02h 45a 78ca, situé à Tsévié - Mission Tové préfecture du Zio et borné au Nord par ADJABLI Minao, au Sud par NOTOKPE Agbézi, à l'Est par LANGAN Yao et à l'Ouest par MLATAOU Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27312 déposée le 12-02-07, M<sup>lle</sup> EZIH Yawa Kobayé, profession de Sociologue, demeurant et domiciliée à Lomé Bè Klikamé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par le lot n° 451, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 456 et à l'Ouest par le lot n° 454.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27313 déposée le 12-02-07, Mme KPEGBA Yawa Enyonam Pierrette, profession d'Employée à la CEDEAO, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 95ca, situé à Lomé Afloa Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route nationale Lomé - Kpalimé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par Mama Fousseni.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27314 déposée le 13-02-07, Mr TAMAKLOE Yaovi Eli, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 10ca, situé à Lomé Baguida préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité APALOO et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27315 déposée le 13-02-07, Mme OLOHOU Col Marie Bernadette, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 98ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par la voie ferrée Lomé Aného, au Sud par une rue existante de 16m, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers William Vanlare.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27316 déposée le 16-02-07, Mr ANDJO Tchamdja, profession d'Ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 99ca, situé à Lomé Togblékopé préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 20m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité VIDZRAKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27317 déposée le 16-02-07, Mr PEGUEDOU Pagninam Pedjibadi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 97ca, situé à Lomé Togblékopé préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la collectivité VIDZRAKOU, et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27318 déposée le 19-02-07. Me BAMAZE Akilam, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 25ca, situé à Lomé Agoenyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par le lot n° 753 B, au Sud par le lot n° 754 B, à l'Est par une rue en projet de 16m et à l'Ouest par le lot n° 753 A.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr ZIADZI Edoh Koami et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27319 déposée le 19-02-07, Me NAGBANGOU Flindja Sosthène, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 54ca, situé à Lomé Kpogan préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agodekè et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Logossou Dossah et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DEVATCHAGNI Medouodji Kokou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27320 déposée le 19-02-07, Messieurs GAKE Komivi Hebidji et AGBEYIBOR Yao Gbedépe profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 12ca 29, situé à Lomé Baguida, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par une rue existante de 20m, au Sud par la propriété Sadatonou, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Akolatsé et Sadatonou.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27321 déposée le 19-02-07, Mr DUMENYA Nathan et Béatrice profession d'Enseignant chercheur, demeurant et domiciliés en France. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44a 51ca, situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Danlikopé et borné au Nord par la collectivité Agbébavi Gbongan et la collectivité Djahlin, au Sud par Koutogblo SAGBA, à l'Est par la propriété Hodowi AWAGA et à l'Ouest par la propriété Agbébavi GBONGA.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27322 déposée le 19-02-07, Mr MATHEY-ADELY Mathéky Michel, représenté par Mr MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 56ca, situé à Lomé Avépozo préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Trokpo Adziglin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27323 déposée le 19-02-07, Mr IHOU Yaovi Attiogbé, profession de Cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28a 72ca, situé à Lomé Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une route nationale Lomé Kpalimé, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKATOR Midadjé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27324 déposée le 19-02-07, Mr TONOU Komlan Félix, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 23ca, situé à Aného Zebé préfecture des Lacs, connu sous le nom de Zebé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot n° 8, à l'Est par le lot n° 6 et à l'Ouest par la route Aného Aklakou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27325 déposée le 19-02-07, Mr EKLUBOKO Kodjovi Lodonou, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par les lots n° 525 B et 526 A, à l'Est par le lot n° 526 A et à l'Ouest par le lot n° 524.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27326 déposée le 19-02-07, Mr HOUNKPATI Hokpamédo, profession de Garagiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 70ca, situé à Lomé Baguida préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les Héritiers ACOLATSE Alex et au Sud par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27327 déposée le 23-02-07, Mr KOGUE Kokou, profession de Directeur du Technico, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 75a 81ca, situé à Tsévié Mission Tové préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord par les sieurs GOKA Ezou, Dovi Kouzan et GBEMOU GNANKPO, au Sud par GAO Tagabada, à l'Est par SILIVI Amévo Koffi et à l'Ouest par Ezou Amonam Tonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27328 déposée le 22-02-07, Mr KOLANI Kagninou Yoma, profession de Fonctionnaire de Police, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Adétikopé préfecture du Zio et borné au Nord, à

l'Est et à l'Ouest par la propriété Amétépé Kodjo et au Sud par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27329 déposée le 22-02-07, Mr MENSAH Komlan Norbert Vaughan, profession de Traducteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 74ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2367, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 2364 et à l'Ouest par le lot n° 2362.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27330 déposée le 22-02-07, Mr TCHALLA Kadanga, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Tokoin Tamé préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 5, au Sud par le TF n° 1749T.T, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27331 déposée le 22-02-07, Mr AMABA Akéta et Mme AMABA Akpéna, profession de Pasteur et Sage-Femme, demeurant et domiciliés Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25a 88ca, situé à Kara Adabawéré, Préfecture de la Kozah et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Poyodi et au Sud par la route existante de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27332 déposée le 22-02-07, Mme ADABUNU Madoé épse SADJO, profession de Retraite, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise

d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 32a 57ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avinato et borné au Nord par la propriété Awaga Koami, au Sud par la collectivité Eglblé, à l'Est par la collectivité Eklé Viépé et à l'Ouest par la propriété KINI Apédo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27335 déposée le 23-02-07, Mme MENSAH Agnelé, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Aflao Totsigan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots n° 1922 et 1926, au Sud par les lots n° 1920 et 1924, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27336 déposée le 23-02-07, Mr AHO Messa Yaovi, profession de Gestionnaire Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 50ca, situé à Lomé Agoènyivé préfecture du Golfe connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Agbodjan Labité Kpotowogbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27337 déposée le 23-02-07, Mr ADEDJE Kodjo Sévon-Tépé, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 35ca, situé à Tsévié préfecture du Zio connu sous le nom de Davié Mondzi et borné au Nord par une rue de 30m, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par les lots n° 41 et 45.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27340 déposée le 26-02-07, Mr GABA Adadé Elikplim, profession d'Inspecteur des Douanes à la retraite, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 48ca, situé à Lomé Hédzranawoé préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 13, au Sud par la route de l'Aéroport, à l'Est par le lot n° 6B et à l'Ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27341 déposée le 26-02-07, Mr de SOUZA Patrice, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Cayenne. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 29a 94ca, situé à Lomé Baguida préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par Anani Blah Koudakpo, au Sud par Aziatorov, à l'Est par Adjigotsou Solé et à l'Ouest par Jean Sewonou Koudakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27342 déposée le 26-02-07, Mme LATE Sessie, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Bè Kpota. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 67ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au Nord par le lot n° 192 B, au Sud par le lot n° 190 A, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par les lots n° 191 et 193.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27344 déposée le 27-02-07, Mr AHOOMEY-ZUNU Kwesi Agbéfia et Mme AHOOMEY-ZUNU Ayélé profession de Juriste et Commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 54ca, situé à Lomé Kélégougan, Préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1215 et 1216, au Sud par les lots 1211 et 1212 à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27346 déposée le 28-02-07, Mlle AKPO Abirhé, profession de Fonctionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé Agoényivé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Aziandéké.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27347 déposée le 28-02-07, Me Habib AYEVA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Aflao Totsi préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 665 et 666, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot 668 et à l'Ouest par les lots n° 662 et 663.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr Prudence Kangni ECOUE et Mme Rufina Cécilia Adjoavi FREITAS épouse ECOUE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27348 déposée le 20-02-07, Mme KOUÉVI Adakou, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée en Belgique. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 14ca, situé à Aného Dagué, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dagué et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBADESSI Kodjo et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27349 déposée le 20-02-07, Me d'ALMEIDA Kokoè A., profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 16ca, situé à Aného-Glidji

préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gadjamadja et borné au Nord par la propriété Elavagnon Akouété, au Sud par la propriété SOKPO Goudjovi, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété ADOKPO Akouété.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr KOUEVI GBANGBANA Messan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27350 déposée le 20-02-07, Me d'ALMEIDA Kokoè A., profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 17ca, situé à Togoville préfecture de Vo, connu sous le nom de PK 5 et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud et à l'Ouest par la propriété KWASHIE K. Agbényéga et à l'Est par une rue de 10m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr KOUEVI GBANGBANA Messan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27351 déposée le 20-02-07, Me d'ALMEIDA Kokoè A., profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 46ca, situé à Togoville préfecture de Vo, connu sous le nom de PK 5 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KWASHIE, au Sud par une rue de 12m et à l'Est par la propriété GBEDEVI Flékou.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr KOUEVI GBANGBANA Messan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27353 déposée le 21-02-07, Mme de SOUZA Adjoavi Sika épouse APEDOME, profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Lomé Djidjolé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 99a 80ca, situé à Kévè Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Noépé et borné au Nord par la propriété AMEVOR, au Sud et à l'Est par la collectivité KOUDESSE et à l'Ouest par la route nationale n° 5 Lomé Kpalimé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27354 déposée le 21-02-07, Mr GALLI Kokouvi, profession de Juriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 39ca, situé à Lomé Agoènyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Camp FIR Nord et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 576, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par le lot n° 573.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27355 déposée le 02-03-07, Mr TCHINGUE Hada, profession d'Employé à Plan Togo, demeurant et domicilié à Lomé Cacavéli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Cacavéli préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 463, à l'Est par RAS et à l'Ouest par le lot n° 459.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27357 déposée le 05-03-07, Mr AMEGANVI ADAMAH Ayéléte, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé (Agodeka). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 93ca, situé à Lomé Kpogan Agodeké préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli Aziamadjé Kopé et borné au Nord par une rue existante de 30m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AYEDZI et à l'Est par une ruelle de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27358 déposée le 06-03-07, Mr ASSOGBAVI Mawuéna, profession de Fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Cacavéli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15a 05ca, situé à Lomé Sanguéra préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dagbessito et borné au Nord par la route Dagbessito Sanyramé, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété BENTHO Darlemagne.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27359 déposée le 07-03-07, Mr FIOKLOU-TOULAN Ekoué Erick, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Bè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 38ca, situé à Lomé Dévégo Baguida préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiokomé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Azouma et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27362 déposée le 07-03-07, Mr DABONI Koffi Dzigbodi, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50a 78ca, situé à Afeye Kpota préfecture l'Ogou, connu sous le nom de Ougbé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par Agbémazou, à l'Est par la route nationale n° 1 et à l'Ouest par la collectivité Daboni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27363 déposée le 07-03-07, Mr DONOU Yaovi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Akodessewa. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 13ca, situé à Lomé Baguida préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dévégo et borné au Nord par le lot n° 7 et un lot sans numéro, au Sud par les lots n° 9 et 10, à l'Est par le lot n° 8 et à l'Ouest par le TF n° 253 T.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27364 déposée le 07-03-07, Mme PIO Ayawovi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Hédzranawoé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca,

situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 2741, à l'Est par le lot n° 2749 A et à l'Ouest par le lot n° 2748.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27365 déposée le 08-03-07, Mr Messanvi Guy AQUEREBURU, profession de Médecin - Radiologue - Echographiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 00a 81ca, situé à Lomé Afiao Amadahomé préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par un lot sans numéro, au Sud par le TF n° 22719 RT et à l'Ouest par une voie express de 100m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27367 déposée le 12-03-07, Mr QUENUM Basillio Jean-Pierre T., profession d'Agent Maritime, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 04ca, situé à Aného préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agovoudou et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Agboanou et à l'Est par une rue existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27369 déposée le 12-03-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 11a 67ca, situé à Aného Kpogan préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbétiko et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Alikpui au Sud par la voie ferrée Lomé-Aného.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la succession AGBEADJI Assou Akagnan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27370 déposée le 13-03-07, Mr KAO Pitassa, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Doumassessé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 49ca, situé à Hahotoé Tsidé préfecture de Vo, connu sous le nom de Tsidé et borné au Nord par la collectivité SOKPO, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par la propriété Koumou et à l'Ouest par la propriété Sambiani Blickbo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société des Postes du Togo (SPT) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27371 déposée le 13-03-07, Mr AJAVON Amah, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Togblékopé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Alinka et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété NOMAGNON et à l'Est par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27372 déposée le 13-03-07, Mr AJAVON Amah, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 78ca, situé à Lomé Togblékopé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Alinka et borné au Nord par la collectivité NOMAGNON, au Sud par la collectivité AKAM, à l'Ouest par la collectivité BIDIBI et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27373 déposée le 13-03-07, Mr LAWSON Gaizer Latévi Atatoè, profession de Géomètre Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Bè Pa de Souza. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Gbodjomé préfecture des Lacs, connu sous le nom de Avoudjigbé Kondji et borné au

Nord, au Sud et à l'Est par la propriété Avoudjigbé Gabriel et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle WONGLA Houhinou Léontine et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27374 déposée le 15-03-07, Mr BELEYI Toyi Lolo, profession de Douanier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17a 99ca, situé à Lomé Togblékopé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akoin et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ALOESSODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27375 déposée le 15-03-07, Mr BELEYI Toyi Lolo, profession de Douanier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 15ca, situé à Lomé Agoényivé Daliko préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sakpleton Kopé et borné au Nord par la propriété Sakpleton Tovon et Dogbla Akuété, au Sud par la propriété DOGBLA Akuété et une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la propriété GAVON Djouwoukou et à l'Ouest par la propriété Sakpleton Tovon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27376 déposée le 15-03-07, Mr BELEYI Toyi Lolo, profession de Douanier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Togblékopé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akoin et borné au Nord, à l'Ouest et à l'Est et par la collectivité ALOESSODE et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27377 déposée le 15-03-07, Mr BELEYI Toyi Lolo, profession de Douanier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre

foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 95ca, situé à Lomé Togblékopé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akoin et borné au Nord et à l'Est par la collectivité Akoin, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27378 déposée le 19-03-07, Mr ISSIFOU Segda Ali, profession de Technicien Supérieur Géomètre, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 27ca, situé à Cinkassé Dapaong préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété Billa Aboudou Seydou, au Sud par la propriété Samongo Amina, à l'Est par la propriété Samongo Amina et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27379 déposée le 19-03-07, Mr ISSIFOU Segda Ali, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 95ca, situé à Cinkassé Dapaong préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété Pone Boukari Seydou, au Sud par la propriété Pone Boukari, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par la propriété ISSIFOU Segda.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27380 déposée le 19-03-07, Mrs KOMOU Maguénani et KOMOU Aklesso profession de Cultivateur et Directeur, demeurant et domiciliés à Lomé Agoényivé et à Pagala. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28ha 97a 73ca, situé à Pagala Lassa, Préfecture de Blitta, connu sous le nom de Mayidè et borné au Nord par la propriété Kaboa et Badandou, au Sud par la propriété Mozou et Bouwolom, à l'Est

par la propriété Pessenam et Agnayo et à l'Ouest par la propriété ANNI et ESSIZEWA.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux héritiers KOMOU et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27381 déposée le 19-03-07, Mrs KOMOU Maguénani et KOMOU Aklesso profession de Cultivateur et Directeur, demeurant et domiciliés à Lomé Agoényivé et à Pagala. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 148ha 55a 83ca, situé à Pagala Lassa, Préfecture de Blitta, connu sous le nom de Laouda et borné au Nord par une rivière, au Sud par la collectivité Pouli Minza et la collectivité Pobozi, à l'Est par la collectivité KONGBAME et à l'Ouest par la collectivité KAO.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux héritiers KOMOU et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27384 déposée le 21-03-07, Mr AJAVON Amah, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Hédranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Togblékopé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Alinka et borné au Nord et à l'Est par la collectivité NOMAGNON, au Sud par la route Alinka Akoin de 20m et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27385 déposée le 21-03-07, Mr KIMAN Kpatcha, profession d'Officier de Police, demeurant et domicilié à Lomé Hédranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 63ca, situé à Lomé Tokoin Hédranawoé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédranawoé et borné au Nord par le lot n° 1023, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 1018 et à l'Ouest une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr KIMAN Atayédi Mondom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27386 déposée le 21-03-07, Mr WOTOGNON Bossou Logossou, profession de Géomètre Topographe, demeurant et domicilié à Lomé Bè Kpota Djifa. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 51ca, situé à Lomé Adamavo préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adamavo et borné au Nord par le lot n° 1523 B, au Sud par un passage de 600m, à l'Est par le lot n° 1524 et à l'Ouest par les lots n° 1522 et 1523 C.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr Akouété Anoumou Augustin et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27387 déposée le 22-03-07, Sœur Brigitte Akoua NAYOVI, profession de Religieuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 66a 60ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Sœurs Servantes du Sacré-Cœur de Jésus Agonissant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27389 déposée le 27-03-07, Mme GNAZOU R. Eyouna épouse TALAKI, profession d'Enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 41a 17ca, situé à Kara Atéda, préfecture de la Kozah et borné au Nord par la collectivité Boyodi, au Sud par une route existante de 14m, à l'Est par une route existante de 12m et à l'Ouest par la route nationale n° 1.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27390 déposée le 27-03-07, Mme GNAZOU R. Eyouna Bénédicte, profession d'Enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 31ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot n° 452, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 454 et à l'Ouest par le lot n° 450.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27391 déposée le 27-03-07, Mme GNAZOU R. Eyouna épouse TALAKI, profession d'Enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 55a 95ca, situé à Yadè Atomouyo, préfecture de la Kozah et borné au Nord par la propriété Lakngang et la route de SOTOCO prolongée, au Sud par Pissili Kpatcha, à l'Est par la rivière Atamou et à l'Ouest par la propriété de Mme Assia et le dégagement autour du centre émetteur

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27392 déposée le 27-03-07, Mme GNAZOU R. Eyouna, profession d'Enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 36ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot n° 667, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 670 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27394 déposée le 29-03-07, Mr AGBODJI Komla, profession de Transporteur, demeurant et domicilié à Agbélové. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 48a 07ca, situé à Bafilo préfecture d'Assoli, connu sous le nom de Bola et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m et au Sud par une aire de stationnement des gros véhicules

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27395 déposée le 29-03-07, Mr KOMÉDJA K. Kokou, profession de Directeur de GAI, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 29,5ca, situé à Lomé Hédzranawoé préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 635, au Sud par le lot n° 633, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par le lot n° 623.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27399 déposée le 02-04-07, Mme LIASSOU Faizatou, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Soted. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 16ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par la route Agoényivé Sanguéra, au Sud par la collectivité DJOMAKOU Agbévé, à l'Est par la collectivité HLOME et à l'Ouest par la collectivité ALOTESSO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27402 déposée le 06-04-07, Mr & Mme HUNLEDE Mawuwoé Ekoué et MAGLO Adjo profession de Commerçants, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 56ca, situé à Tsévié Djablé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Akodesséwa et borné au Nord par une rue existante de 14m, à l'Est par une rue existante de 14m, au Sud par la collectivité DRAGAN et à l'Ouest par la collectivité Yeté.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27413 déposée le 11-04-07, Mr DOSSOUVI Kwadzo, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé Baguida - Dévégo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 36ca, situé à Lomé Baguida-Dévégo préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dévégo et borné au Nord par la propriété Koudzo Ayi, au Sud par la propriété HOMEZI Yaovi, à l'Est par la propriété Quaye Adjo et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27419 déposée le 19-04-07, Mr GBENGBENI-DOUTI Nausokonteh Yendou, profession de Transporteur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 12ca, situé à Lomé Agbalépédogan préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par le lot n° 169, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 172 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 27420 déposée le 19-04-07, Mr GBENGBENI-DOUTI Nausokonteh Yendou, profession de Directeur de société, demeurant à et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 56ca, situé à Dapaong préfecture de Tône, connu sous le nom de Bodjopale et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par un lot sans numéro, à l'Est par un lot sans numéro et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière  
Ingrid A. AWADE